

**Eric PAUGET**  
Député des Alpes-Maritimes  
Membre de la Commission des  
Affaires économiques

**Monsieur Olivier VERAN**  
**Ministre des solidarités et de la santé,**  
Ministère de la solidarité et de la santé,  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS CEDEX SP 07

Antibes, le 26 mai 2021

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, le personnel soignant a été particulièrement sollicité face à la crise de la Covid-19, notamment les infirmières et les aides-soignantes, qui ont fait preuve d'un dévouement sans failles alors même qu'elles pâtissaient d'un manque de moyens et d'effectifs flagrant, constat très largement partagé par les agents de la fonction publique hospitalière.

Neuf mois après le Ségur de la Santé qui était censé rassurer les professionnels de la santé, qui n'ont pas hésité à sacrifier leur vie personnelle et leur bien-être pour sauver nombre de leurs concitoyens, qui leur ont par ailleurs rendu hommage pour leur détermination exemplaire, force est de constater que leurs revendications n'ont pas été entendues.

Les manifestations des services de réanimation, qui ont eu lieu dans de nombreuses villes de France le 11 mai dernier, et celles prévues le 10 juin par les infirmières scolaires de l'Éducation nationale, illustrent parfaitement le sentiment d'abandon ressenti par le personnel soignant.

La reconnaissance de la spécialité de l'exercice en réanimation et en soins continus via la création d'un statut particulier pour le corps infirmier ainsi que pour le corps aides-soignants de réanimation, la reconnaissance de l'expertise infirmière par une formation diplômante et par la validation des acquis d'expérience, la revalorisation salariale couplée à la création d'une nouvelle bonification indiciaire spécifique aux compétences de ces personnels, le respect du ratio personnels / lits dans tous les services, de jour comme de nuit, calculé sur le nombre total de lits du service et non plus sur le taux d'occupation, ou encore une véritable reconnaissance de la pénibilité de l'exercice pour tous, notamment dans le secteur public par le maintien ou la réattribution de la catégorie active, sont autant de revendications intersyndicales qui apparaissent légitimes, auxquelles le Gouvernement doit répondre.

Cela fait des mois que le personnel hospitalier alerte sur ses conditions de travail indignes de la sixième puissance mondiale, qu'elles portent sur les salaires, le rythme journalier, le manque de reconnaissance ou l'absence de moyens.

.../...

Combien faudra-t-il de burn-out supplémentaires, de patients mal traités, et de fuites des talents, pour que le Gouvernement réponde à cette situation devenue intenable ?

Monsieur le Ministre, à l'heure où la tension sanitaire s'apaise, ne les oublions pas ! J'en appelle à votre âme passionnée de médecin, ainsi qu'à votre bon sens, pour que cette situation insupportable aux yeux de nombreux français cesse enfin et que notre personnel hospitalier puisse retrouver sa dignité qu'il mérite amplement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma plus haute considération.



**Eric PAUGET**